



République et canton de Genève

Commune de Cologny

Dans sa séance du 15 mai 2014, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

le Conseil municipal décide à l'unanimité (18 voix)

1. D'approuver le compte-rendu financier de l'exercice 2013.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2013 pour un montant de 33 018 919,64 F aux charges et de 36 397 354,17 F aux revenus, le résultat de l'exercice s'élevant à 3 378 434,53 F.
3. D'approuver le compte d'investissement 2013 pour un montant de 1 873 114,15 F aux dépenses et de 470 657,20 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 1 402 456,95 F.
4. D'approuver le financement des investissements nets de 1 402 456,95 F par l'autofinancement à raison de 9 240 198,03 F au moyen de la somme de 376 572,70 F représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de 5 485 190,80 F et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à 3 378 434,53 F.
L'excédent de financement s'élève à 7 837 741,08 F.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à 3 378 434,53 F représentant le résultat du compte de fonctionnement 2013.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2013, totalisant à l'actif un montant de 145 078 368,74 F qui se compose de :

▪ Patrimoine financier (natures 10 à 13)	138 071 074,16 F
▪ Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	7 007 294,58 F
▪ Avances aux financements spéciaux (nature 18)	0,00 F
▪ Découvert (nature 19)	0,00 F
Total de l'actif	<u>145 078 368,74 F</u>

et au passif un montant de 145 078 368,74 F qui se compose de :

▪ Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	1 142 814,77 F
▪ Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	0,00 F
▪ Engagements envers des entités particulières (nature 23)	0,00 F
▪ Provisions (nature 24)	18 319 884,11 F
▪ Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	17 031 135,41 F
▪ Fortune nette (nature 29)	<u>108 584 534,45 F</u>
Total du passif	145 078 368,74 F

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2013 à 633 240,70 F.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 3 juillet 2014.

Cologny, le 23 mai 2014

Le Président du Conseil municipal :

Jean-Blaise HEMMELER